

55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2  
06560 VALBONNE

SDIS 21  
À l'attention de l'Adjudant-Chef  
MANSOTTE  
22 D Boulevard Winston Churchill  
CS 16209  
21 062 DIJON Cedex

À Valbonne, le 02 juin 2025

Objet : Réponse à l'avis du SDIS du 11/02/2025 sur le permis de construire PC 021 577 24 S0009

Monsieur,

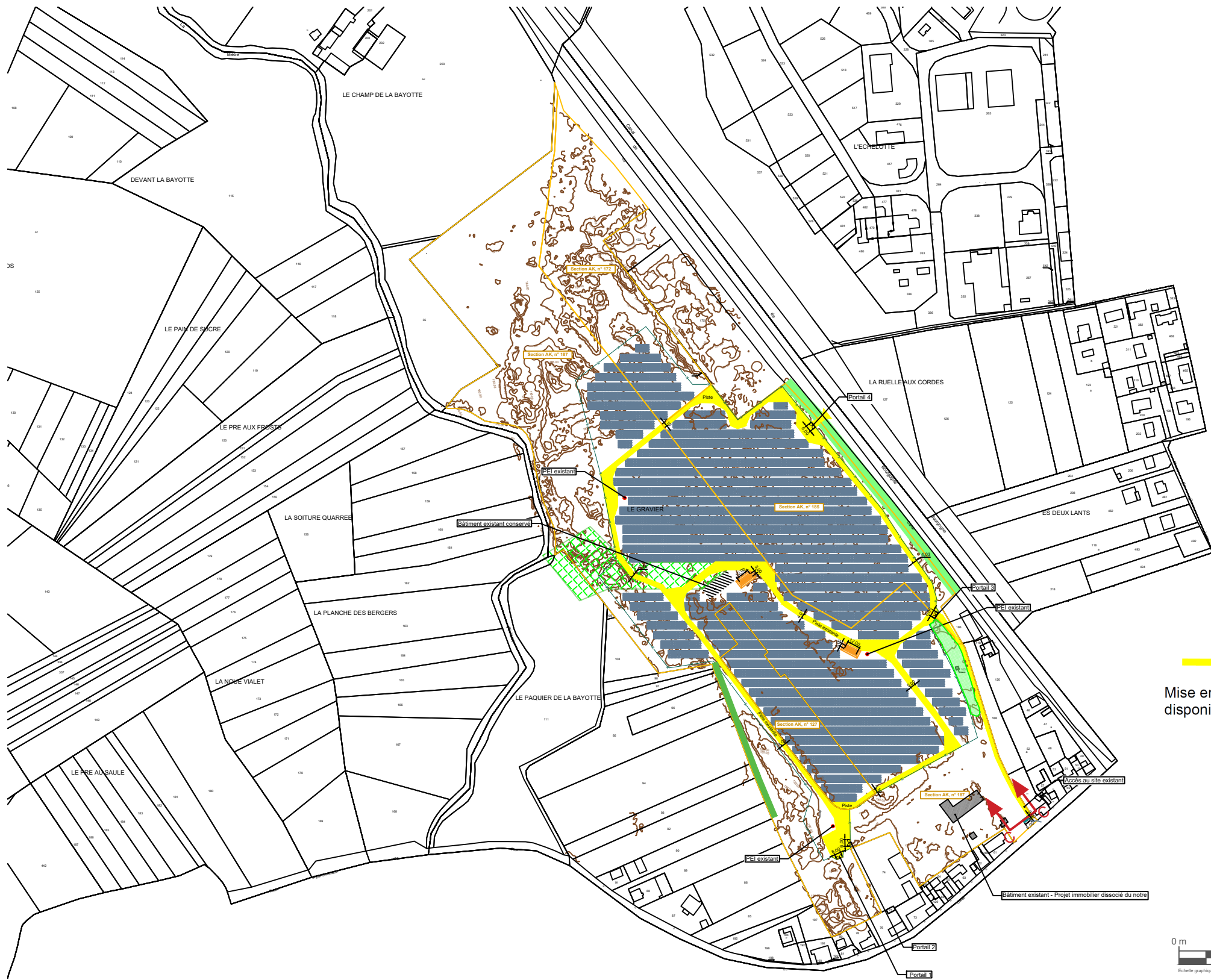
Pour faire suite à l'entretien téléphonique que vous avez eu le 25 février 2025 avec mon collègue Monsieur DEBERNARDY, vous trouverez ci-dessous les différents éléments demandés pour clarifier notre projet.

- Implantation du projet : Les bâtiments présents sur le site d'implantation du projet seront démolis, sauf un bâtiment qui sera conservé pour la protection des hirondelles. Ce bâtiment n'aura donc pas de vocation agricole. Un plan est ajouté en annexe qui indique l'emplacement de ce bâtiment.
- Desserte du projet : L'ensemble de la centrale dispose de pistes et de différents accès permettant un déplacement périphérique et pénétrant du site. Le plan en annexe met en évidence ces pistes afin de permettre une meilleure compréhension de leurs emplacements.
- Réserves d'eau : Le site dispose d'ores et déjà de PEI qui seront conservés. Ils ne sont plus en service depuis la liquidation judiciaire de l'usine SPTP en 2016, mais feront l'objet d'un contrôle pour remise en service ou d'un remplacement à neuf lors de la construction de la centrale. Ces PEI sont également mis en évidence dans le plan annexe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pauline FRIEDEL  
Coordinatrice des Projets Développement





Mise en évidence des cheminements  
disponibles pour la lutte incendie

